

7 juillet 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 7 juillet 2014 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 2 juin et séance extraordinaire du 9 juin 2014

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer

5.2 Adoption du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013

5.3 Félicitations et remerciements à madame Francine Chaput pour 10 années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie

5.4 Prolongation de contrat d'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'année 2015

5.5 Fin de probation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal

5.6 Modification au contrat de services professionnels pour le réaménagement du bureau municipal

5.7 Remerciements à Pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de juin 2014

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 – 30, rue des Pivoines

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0507 – 611, rue du Domaine François

6.5 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'aliénation et de lotissement sur les lots numéro P117 et P118

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Autorisation de paiement des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V/Lots 88-143 à 88-152 – Décompte progressif numéro 3 /réception définitive

9.2 Mandat à la firme Services EXP pour services professionnels relatifs au pavage et travaux connexes sur la rue des Iris et sur une partie de la rue des Jonquilles

- 9.3 **Approbation d'une modification de tracé de route – 2<sup>e</sup> rang**
- 9.4 **Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 2**
- 9.5 **Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 3**

10- **Varia**

11- **Période de questions**

12- **Levée de la séance**

2014-07-151

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point 5.1 est ajourné à la fin de la présente séance.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. Correspondance du comité de la rue Familiale sur la possibilité que la Municipalité de Sainte-Mélanie taxe les résidents desservis par cette rue privée pour l'entretien de la rue;
2. Problème de pannes d'électricité fréquentes au Domaine du lac Charland.

La période de questions est close à 20 h 05.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2014-07-152

3.1 **Séance ordinaire du 2 juin et séance extraordinaire du 9 juin 2014**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 9 juin 2014 soient approuvés.

Adoptée

04- **CORRESPONDANCE**

2014-07-153

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 juin 2014.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 juin 2014.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 30 juin 2014**

Ce point est reporté à la fin de la présente séance et fera l'objet d'un ajournement.

2014-07-154

**5.2 Adoption du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie tel que produit par monsieur Pierre Brabant comptable professionnel agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2013.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

Adoptée

2014-07-155

**5.3 Félicitations et remerciements à madame Francine Chaput pour 10 années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie**

**ATTENDU** que madame Francine Chaput a été embauchée à la Municipalité de Sainte-Mélanie en juin 2004;

**ATTENDU** la qualité de son travail et la constance de son dévouement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de souligner formellement ses 10 années au service du public mélanien;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie félicite et remercie madame Francine Chaput pour son dévouement et ses 10 années de bons et loyaux services au sein de la Municipalité de Sainte-Mélanie, et ce conformément à la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

Adoptée

2014-07-156

**5.4 Prolongation de contrat d'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'année 2015**

**ATTENDU** la résolution numéro 2010-12-230 adjugeant un contrat d'entretien à la compagnie « Les Services d'entretien Fany Inc. » suivant appel d'offres public pour les années 2011, 2012 et 2013;

**ATTENDU** la proposition de la compagnie « Les Services d'entretien Fany Inc. » du 19 novembre 2010 de prolonger le contrat d'entretien pour l'année 2015 au montant de vingt-huit mille huit cent treize dollars (28 813 \$) plus taxes;

**ATTENDU** que les prix unitaires demeurent inchangés pour l'année 2015;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie désire se prévaloir du prolongement de contrat d'entretien ménager pour l'année 2015, tel que mentionné à la résolution numéro 2010-12-230;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE PROLONGER** le contrat d'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Mélanie accordé à la compagnie « **Les Services d'entretien Fany Inc.** » pour l'année 2015 au montant de vingt-huit mille huit cent treize dollars (28 813 \$) plus taxes, les prix unitaires demeurant inchangés pour l'année 2015, le tout selon les termes et conditions prévus au devis et au contrat d'entretien ménager accordé à la compagnie ci-avant mentionnée.

Adoptée

2014-07-157

**5.5 Fin de probation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal**

**ATTENDU**

la résolution numéro 2014-01-06 décrétant l'embauche de monsieur Alain Lajeunesse au poste d'inspecteur municipal et son entrée en fonction le 6 janvier 2014;

**ATTENDU**

que ce poste est un poste-cadre permanent, régulier et à temps complet;

**ATTENDU**

la politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Mélanie prévoyant une période de probation de 1 040 heures (26 semaines) pour ce poste;

**ATTENDU**

le rapport d'évaluation de rendement déposé par son supérieur immédiat, monsieur Claude Gagné, directeur général;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport d'évaluation de rendement de monsieur Alain Lajeunesse, tel que déposé par monsieur Claude Gagné, directeur général;

**D'APPROUVER** la fin de probation et confirmer monsieur Alain Lajeunesse dans ses fonctions d'inspecteur municipal pour la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2014-07-158

**5.6 Modification au contrat de services professionnels pour le réaménagement du bureau municipal**

**ATTENDU**

l'offre de services professionnels déposée le 27 janvier 2014 par madame Audrey Robert, architecte du bureau Lachance & associée, architectes;

**ATTENDU**

la résolution numéro 2014-02-033 octroyant un mandat de services professionnels à madame Audrey Robert, architecte du bureau Lachance & associée, architectes;

**ATTENDU**

le rapport intérimaire du projet de réaménagement de l'aire de réception du bureau municipal déposé par madame Audrey Robert, architecte le 9 juin 2014;

**ATTENDU** l'approbation par le conseil municipal du concept d'aménagement proposé et l'objectif de réaliser les travaux d'ici la fin de l'année 2014;

**ATTENDU** la majoration du coût de travaux et des honoraires professionnels suivant l'analyse réalisée par madame Audrey Robert, architecte;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AMENDER** la résolution numéro 2014-02-033 en modifiant le montant accordé pour les honoraires professionnels à madame Audrey Robert, architecte du bureau Lachance & associée, architectes, pour un montant total ne dépassant pas quatorze mille trois cents dollars (14 300 \$);

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2014-07-159

**5.7 Remerciements à Pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau**

**ATTENDU** le projet d'infirmière en milieu rural amorcé en 2013 sur le territoire de la MRC de Joliette;

**ATTENDU** que pour toute la période d'essai de ce projet à Sainte-Mélanie, la pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau a prêté gratuitement un local pour les services d'infirmier;

**ATTENDU** que le conseil désire souligner cette contribution et remercier Pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Françoise Boudrias  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE REMERCIER** Pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau pour sa contribution au lancement du projet infirmière en milieu rural à Sainte-Mélanie.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2014-07-160

**6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de juin 2014**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 juin 2014 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 juin 2014.

Adoptée

2014-07-161

**6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2014**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 juin 2014, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 juin 2014.

Adoptée

2014-07-162

**6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 – 30, rue des Pivoines**

**ATTENDU**

la demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 déposée par madame Isabelle Durand et monsieur Pierre Tremblay, propriétaires du 30, rue des Pivoines, situé dans la zone résidentielle R-48 et portant le numéro de lot 88-103 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU**

que madame Isabelle Durand et monsieur Pierre Tremblay ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU**

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 12 juin 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU**

que la demande de dérogation mineure consiste à permettre aux propriétaires d'installer un abri d'auto à une distance de 3 pieds (0.91 mètre) de la ligne latérale gauche. Tel que stipulé à la grille des usages de la zone R-48 du règlement de zonage 228-92, la marge latérale minimale est de 1.5 mètres;

**ATTENDU**

que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

**ATTENDU**

que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2014-0506;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 soit traitée à une séance ultérieure;

**DE DEMANDER** au comité consultatif d'urbanisme de rencontrer le requérant à une réunion ultérieure pour entendre le requérant sur ladite demande de dérogation mineure et, le cas échéant, de formuler une recommandation au conseil municipal.

Adoptée

2014-07-163

**6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0507 – 611, rue du Domaine François**

**ATTENDU**

la demande de dérogation mineure numéro 2014-0507 déposée par monsieur Dominique Dufour, propriétaire du 611, rue du Domaine François, situé dans la zone AV-20 (agricole villégiature) et portant le numéro de lot 47-7 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie.

**ATTENDU**

que monsieur Dominique Dufour a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU**

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 12 juin 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU**

que la demande de dérogation mineure consiste à permettre au propriétaire de construire un garage détaché à une distance de 4 pieds (1.22 mètres) de la maison. Tel que stipulé à l'article 7.4.3 du règlement de zonage 228-92, la distance entre un bâtiment accessoire et une résidence ne doit pas être moindre de 3 mètres;

**ATTENDU**

que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

**ATTENDU**

que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-0507;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 telle que formulée.

Adoptée

2014-07-164

**6.5 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'aliénation et de lotissement sur les lots numéro P117 et P118**

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de Ferme Macler Inc. à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise l'aliénation et le lotissement sur les lots numéros P117 et P118;

**ATTENDU**

que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ par Ferme Macler Inc. visant l'aliénation et le lotissement sur les lots numéro P117 et P118 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande;

Que tous les documents de cette demande fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

**08- LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point n'est ajouté.

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2014-07-165

**9.1 Autorisation de paiement des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V/Lots 88-143 à 88-152 – Décompte progressif numéro 3 /réception définitive**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **Exp** datée du 30 mai 2014 relative à des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V/Lots 88-143 à 88-152 – Décompte progressif numéro 3 /réception définitive

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise le paiement au montant de six mille quarante-quatre dollars et trente-six cents (6 044.36 \$) toutes taxes incluses, à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.**, pour les travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V/Lots 88-143 à 88-152 – Décompte progressif



numéro 3 /réception définitive, tel que recommandé par monsieur Éric Fournier, ingénieur, de la firme d'ingénieurs **Exp** en date 30 mai 2014;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V/Lots 88-143 à 88-152 en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-07-166

**9.2 Mandat à la firme Services EXP pour services professionnels relatifs au pavage et travaux connexes sur la rue des Iris et sur une partie de la rue des Jonquilles**

**ATTENDU**

la demande de citoyens des secteurs concernés pour la réalisation de travaux de pavage et travaux connexes à l'été 2015 sur la rue des Iris et une partie de la rue des Jonquilles;

**ATTENDU**

que la conception et la surveillance de ces travaux doivent être conformes aux normes et règle de l'art;

**ATTENDU**

que ces travaux feront l'objet de règlements d'emprunt à la charge des secteurs concernés et que ces règlements seront approuvés conformément aux lois en vigueur;

**ATTENDU**

qu'il y a lieu de préciser que la portion surveillance du mandat est octroyée conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt numéro 555-2014 et 556-2014 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU**

l'offre de services professionnels de la firme Services EXP (SMEM-00032408-PP) du 27 juin 2014 relative aux travaux susmentionnés;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** l'offre de services et honoraires professionnels des ingénieurs-conseils **Services EXP** en date du 27 juin 2014 et portant le numéro (SMEM-00032408-PP) afin de réaliser la conception des plans et devis pour le pavage et travaux connexes sur la rue des Iris et une partie de la rue des Jonquilles, pour un montant n'excédant pas trois mille sept cents dollars (3 700 \$) plus taxes;

**D'AFFECTER** quarante et un pourcent (41 %) de cette dépense, soit mille cinq cent dix-sept dollars (1 517 \$) plus taxes au fonds provenant du règlement d'emprunt 555-2014 au secteur concerné et selon les modalités déterminées par ledit règlement;

**D’AFFECTER** cinquante-neuf pourcent (59 %) de cette dépense, soit deux mille cent quatre-vingt-trois dollars (2 183 \$) plus taxes au fonds provenant du règlement d’emprunt 556-2014 au secteur concerné et selon les modalités déterminées par ledit règlement;

**D’ACCEPTER**, conditionnellement à l’approbation des règlements d’emprunt numéro 555-2014 et 556-2014 par le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, l’offre de services et honoraires professionnels des ingénieurs-conseils **Services EXP** en date du 27 juin 2014 et portant le numéro (SMEM-00032408-PP) afin de réaliser la surveillance des travaux pour le pavage et travaux connexes sur la rue des Iris et une partie de la rue des Jonquilles, pour un montant n’excédant pas six mille sept cents dollars (6 700 \$) plus taxes;

**D’AFFECTER** une partie de cette dépense, soit deux mille huit cents dollars (2 800 \$) plus taxes au fonds provenant du règlement d’emprunt 555-2014 au secteur concerné et selon les modalités déterminées par ledit règlement;

**D’AFFECTER** une partie de cette dépense, soit trois mille neuf cents (3 900 \$) plus taxes au fonds provenant du règlement d’emprunt 556-2014 au secteur concerné et selon les modalités déterminées par ledit règlement;

**DE MANDATER** la firme d’ingénieurs-conseils **Services EXP** afin qu’ils réalisent les services professionnels susmentionnés;

**DE MANDATER** Monsieur Marcel Loyer, maire et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d’agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-07-167

**9.3 Approbation d’une modification de tracé de route – 2<sup>e</sup> rang**

**ATTENDU**

la résolution numéro 2003-02-026 relative à un protocole d’entente entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et Les Sables de Joliette Inc. et Ferme Denis Coulombe Inc.;

**ATTENDU**

l’addenda à ce protocole signé entre les mêmes parties le 12 novembre 2013 et prévoyant le déplacement d’une partie du chemin public du 2<sup>e</sup> rang au frais de Les Sables de Joliette Inc. et Ferme Denis Coulombe Inc.;

**ATTENDU**

que les plans relatifs à ces travaux ont été préparés par l’ingénieur Mario Filion de la firme Beaudoin Hurens, ont été analysés par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour les trouver conformes aux objectifs de la Municipalité;

**ATTENDU**

que les travaux réalisés par Les Sables de Joliette Inc. et Ferme Denis Coulombe Inc sont sous la surveillance de la firme Beaudoin Hurens, qui fera rapport à la Municipalité de Sainte-Mélanie quant à la conformité des travaux;

**ATTENDU**

que l'ensemble des coûts, frais et honoraires professionnels sont à la charge de Les Sables de Joliette Inc. et Ferme Denis Coulombe Inc, à l'exception des travaux de pavage réalisés ultérieurement et à la charge de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU**

qu'une description technique et un acte de cession concernant l'emprise du nouveau chemin et celle de l'ancien chemin interviendront ultérieurement et que les frais et honoraires professionnels d'arpentage et de notaire sont à la charge entière de Les Sables de Joliette Inc. et Ferme Denis Coulombe Inc;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** la modification du tracé de route du 2<sup>e</sup> rang tel que montré aux plans préparés par Mario Fillion, ingénieur, de la firme Beaudoin Hurens;

**D'AUTORISER** monsieur Marcel Loyer, maire et monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-07-168

**9.4 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 2**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 17 juin 2014 relative à des travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang St-Albert Nord.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant de cent soixante-neuf mille trois cent trente-cinq dollars et quatre-vingts cents (169 335.80 \$) toutes taxes incluses à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang St-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 2, tel que recommandé par Benjamin Rouette, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Beaudoin Hurens** en date du 17 juin 2014;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang St-Albert Nord en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-07-169

**9.5 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 3**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 1<sup>er</sup> juillet 2014 relative à des travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang St-Albert Nord.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant de neuf mille trois cent trente-neuf dollars et soixante-neuf cents (9 339.69 \$) toutes taxes incluses à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang St-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 3, tel que recommandé par Benjamin Rouette, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Beaudoin Hurens** en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang St-Albert Nord en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

a) Possibilité pour la Municipalité de Sainte-Mélanie de procéder à l'arrosage pour réduire les populations de moustique sur son territoire.

2014-07-170

**11.1 Mandat service d'arrosage visant la réduction des moustiques**

Suivant cette question, Monsieur Yves Blanc propose qu'il soit résolu d'analyser la possibilité d'offrir ce service sur le territoire de la municipalité.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc :

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général afin qu'il dépose un rapport au conseil municipal lors d'une séance de travail ultérieure aux fins de documenter ce type de services et les coûts qui y sont reliés.

Monsieur Martin Chaput signale son opposition à l'offre d'un tel service et demande la tenue d'un vote.

**En faveur :** Yves Blanc, Michel Lambert, Marie-France Bouchard et Françoise Boudrias.

**Contre :** Martin Chaput et Daniel Gravel.

La résolution est adoptée à majorité, quatre voix sur six.

Adoptée

La période de questions est close à 20 h 45.

2014-07-171

12 **Ajournement de la séance à 21 h 00**

Monsieur Marcel Loyer précise que la séance est ajournée à 21 h 00 pour le traitement de l'item 5.1 de l'ordre du jour et invite les citoyens à demeurer en place pour la suite de la séance.

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AJOURNER** la séance à 21 h 00, ce 7 juillet 2014.

**REPRISE DE SÉANCE À 21H 03**

2014-07-172

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 30 juin 2014**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 juin 2014 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **518 739.62 \$**.

Décaissements : chèques numéros 6205 à 6223	52 550.06 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéros 6224 à 6348	438 043.04 \$
Salaires du mois de juin	28 146.52 \$

Total de la période :	518 739.62 \$
-----------------------	---------------

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2014-07-173

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 05.

Adoptée

---

**Marcel Loyer**  
Maire

---

**Claude Gagné**  
Directeur général et secrétaire-trésorier